



Soupçons faux devis ravalement

Par **Georges Proh**, le **14/02/2019** à **21:54**

Bonjour

En 2018 la copropriété a contracté un architecte pour un étude de ravalement / amélioration de façade.

L'architecte a produit une comparaison des devis de trois prestataires et une recommandation qui a été voté en AG (budget supérieur à 200k€ pour petit immeuble 14 appartements).

On a demandé quand meme d'avoir les originaux des devis, ça nous a été fourni avec 2 mois de retard.

Le seul devis complet est celui de la société recommandée par l'architecte.

Sur les deux autres sociétés consultées, une est en redressement judiciaire; le devis de l'autre société n'inclut pas des conditions de la proposition (CGV ou autre), ni de personne de contact et est signé indechiffrable par une personne non identifié. On les a contacté pour clarifier, on a reçu une réponse ambiguë comme quoi ils ne fournissent pas toujours des conditions de vente avec leurs propositions.

Qu'est ce que vous en pensez?? S'agit des sociétés assez réputés.